

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires pour 2021 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les orientations budgétaires pour 2021 reposent sur une analyse de la situation économique et des perspectives d'évolution des ressources de l'institution, dans un calendrier et un contexte exceptionnels. Le calendrier, puisque les OB précèdent une année électorale ; le contexte, en raison de la crise d'origine sanitaire, dont les répercussions économiques et sociales sont majeures.

#### 1.1. Une Région engagée dans le redémarrage et les transitions

Pour répondre à une crise d'une ampleur inédite, les orientations budgétaires poursuivent deux grands objectifs : s'adapter à ce contexte exceptionnel ; et confirmer les orientations stratégiques adoptées en juillet, en maintenant la réactivité de l'action publique déployée depuis mars. Cette orientation se traduit aussi par un volontarisme régional affirmé au service de la Bretagne, par la recherche de l'efficacité à travers une mobilisation collective et partenariale ; en confortant la dynamique des transitions déjà engagée ; en remettant en chantier la stratégie de développement économique et la mobilisation de la formation professionnelle au service de la reprise d'activité ; en développant les conditions et différenciations d'aides pour favoriser l'émergence de projets Breizh COP.

#### 1.2. Concilier redémarrage et maintien de la trajectoire financière

Les orientations budgétaires confirment le positionnement d'acteur majeur du redémarrage de la Région Bretagne, qui prend sa part dans le plan de relance de l'Etat. La trajectoire financière pluriannuelle que la Région s'est fixée de longue date, axée sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un haut niveau d'investissement, a permis d'amortir les premiers effets de la crise sur les recettes tout en maintenant un haut niveau d'intervention sur le territoire. La Région n'échappera toutefois pas à une dégradation de sa situation financière à court terme imposant une vigilance accrue pour l'avenir.

- Les priorités stratégiques pour préserver l'avenir

Le gouvernement a dévoilé le 3 septembre un plan de relance de 100 Md€ sur 2 ans, tandis que l'accord de méthode signé le 30 juillet trace les grandes lignes de l'engagement conjoint de l'Etat et des Régions dans ce plan de relance. Les signataires conviennent de faire des Contrats de plan Etat Région (CPER) le cadre de leurs priorités communes, en les articulant avec la nouvelle génération des fonds européens structurels d'investissement ainsi qu'avec les nouveaux instruments financiers européens développés dans le cadre de la relance.

Sur la méthode, les parties s'engagent à adopter une logique de différenciation et d'expérimentation plus marquée, laissant davantage de marges de manœuvre aux échelons décentralisés et déconcentrés.

Sur le fond, sans attendre l'adoption des nouveaux CPER, l'Etat et les Régions conviennent d'identifier dès à présent et de financer conjointement des opérations de relance correspondant à des « projets à dimension industrielle, innovante ou technologique qui peuvent être lancés ou accélérés à court terme ».

Les priorités stratégiques identifiées pour les prochains CPER (transition énergétique, recherche innovation enseignement supérieur, cohésion sociale et territoriale) sont complétées pour tirer les enseignements de la crise.

L'impact financier pour les Régions, qui se sont engagées à investir massivement dans la relance et la reconstruction du pays, sera certainement très important mais n'est pas quantifiable à ce jour.

Comme le reconnaît le gouvernement, la crise va fortement impacter les recettes des Régions avec à la clé une dégradation significative de leur situation financière, un endettement à la hausse obérant leur capacité d'investissement, au moment même où elles sont appelées à investir massivement dans la relance. Pour faire face à ces difficultés, plusieurs mesures destinées à garantir leur capacité d'investissement sont envisagées :

- le versement en 2020 des garanties de ressources déjà prévues par la loi pour compenser une partie des pertes de TVA et de TICPE pour un montant total estimé à 1 Md€ ;
  - la substitution d'une fraction de TVA à la CVAE afin de neutraliser la baisse attendue en 2021 ;
  - l'attribution d'une enveloppe de 600 M€ de crédits d'investissement pour les opérations liées au plan de relance ;
  - la mise en place d'un « serpent budgétaire » consistant à épargner une partie de la hausse de la fiscalité des régions, de manière à alimenter un fonds de sauvegarde mobilisable en cas de nouvelle crise ;
  - la rénovation du système de péréquation afin d'en améliorer le caractère péréquisiteur en redistribuant 1 à 2 % des recettes de fonctionnement totales des Régions ;
  - la définition d'une trajectoire des finances publiques co-construite et partenariale avec l'Etat ;
  - la mobilisation des financements européens dans les dispositifs régionaux de relance.
- Une stratégie financière régionale face à la crise

La stratégie régionale poursuivie depuis le début de la mandature, qui repose sur une maîtrise dans la durée des **dépenses de fonctionnement**, permet de maintenir une capacité d'épargne pour investir, malgré l'impact très important de la crise sanitaire et économique sur les recettes. Ainsi la Région s'est-elle donné depuis plusieurs années des normes d'évolution en-deçà du plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 %. A compter de 2022, une stabilisation des dépenses de fonctionnement est projetée, ce qui, en réintégrant les transports réviserait la norme à périmètre courant à + 0,6 %. En réintégrant les intérêts de la dette, l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Région serait limitée à + 0,9 % par an en moyenne sur la période prospective.

Cette orientation impose une adaptation constante des politiques régionales pour maîtriser les dépenses à moyen et long termes, tout en permettant à la Région de réorienter son budget sur les priorités nouvelles, d'être réactive et d'engager des actions innovantes en faveur du climat et des transitions écologiques dans le cadre de la Breizh COP et du plan de redémarrage initié en juillet dernier. Cette ligne de conduite doit s'appuyer notamment sur le renforcement du contrôle de gestion, et par le développement de l'évaluation des politiques publiques.

La Région établit un état des lieux des Délégations de services public (DSP), concernant 55 contrats et le contrat TER, comportant des contributions respectivement de l'ordre de 73 M€ et 100 M€. Les difficultés rencontrées dans le contexte de la crise a conduit la Région à provisionner 18 M€ pour répondre à la dégradation des comptes de concessions. Elle annonce la définition d'une doctrine commune, relative aux DSP.

**Les effectifs permanents** sont restés stables entre 2019 et 2020, toute affectation de nouvelles ressources se faisant prioritairement par redéploiement. La masse salariale devrait connaître une évolution de 1 % en 2020, et devrait rester stable en 2021.

**Concernant l'investissement** le PPI 2016-2021 initialement fixé à 2,6 Md€, est maintenant porté à 3,07 Md€, intégrant les dépenses engagées contre la crise sanitaire. Les investissements supplémentaires attendus avec le plan de relance ne sont pas pris en compte (transition écologique, santé, mobilité).

En ce qui concerne **l'évolution du besoin de financement**, la pression exercée depuis plusieurs années sur les dépenses de fonctionnement a permis de maintenir un niveau d'épargne nette d'environ 20 % des produits de fonctionnement courant. La mise en œuvre du **plan pluriannuel d'investissement** conduit à un accroissement

significatif du besoin de financement, sans compter l'impact du plan de relance. La chute de l'épargne en 2020 implique une répartition du financement des investissements plus axée sur l'emprunt, dont le montant pourrait avoisiner celui enregistré en 2014 au moment du pic de financement de Bretagne grande vitesse (BGV). **L'encours de dette** pourrait ainsi atteindre 1,4 Md€ d'ici la fin de l'année.

**La solvabilité** de la Région est préservée en dépit de la crise. En mars dernier l'agence Fitch Ratings a abaissé d'un cran la note de la moitié des collectivités territoriales françaises de son portefeuille. La Région Bretagne a vu sa note AA confirmée, tout en voyant la perspective associée à la note révisée de « stable » à « négative ». Cette révision n'a pas eu d'impact sur la capacité de la Région à faire face à son besoin de financement.

Pour répondre à son **besoin de financement**, en 2020, la Région a mobilisé 72 M€ auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI). La capacité de désendettement qui devrait s'élever à 6,4 ans fin 2020 pourrait atteindre 7,5 ans en 2025, un niveau proche de la limite fixée par la BEI pour le maintien de ses financements. Quant au programme d'émissions obligataires de la Région, il s'élève à 1 Md€ dont la moitié déjà mobilisée en profitant de conditions de taux avantageuses. La politique « accommodante » pratiquée par la Banque centrale européenne permet de viser le maintien d'un coût moyen de la dette inférieur à 2 % sur 2021-2025.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la présentation des orientations budgétaires pour 2021, dans un document très complet, doté d'une vocation pédagogique illustrée par divers diagrammes et par des focus permettant d'approfondir certains domaines.

Le Président du Conseil régional souligne que ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte de crise exceptionnel, et elles reprennent et confirment les grandes orientations déjà présentées dans le « plan de redémarrage et de transitions » voté en juillet 2020.

### 2.1. Un contexte difficile

Le CESER partage l'analyse de la situation, qui ne se limite pas aux aspects sanitaires et économiques, mais touche aussi la société toute entière au regard de ses répercussions sur le quotidien de chacun. Il renvoie à ce sujet à sa troisième contribution, présentée lors de cette même session et qui vise précisément à tirer les premiers enseignements de cette crise.

Si les pouvoirs publics ont apporté des réponses rapides sur le plan économique, les défis demeurent immenses :

- la crise sanitaire regagne en ampleur, et sa gestion conduit les pouvoirs publics à prendre de nouvelles décisions lourdes de conséquences sur les plans économique et social ;
- les plans de relance ciblent bien les conséquences économiques de la crise mais sont encore insuffisants pour traiter toutes les difficultés sociales qu'elle a déjà commencé de provoquer ;
- la mise en œuvre de ces plans s'avère compliquée et l'on peut craindre, en particulier, une course à la programmation des fonds, avec un ciblage vers les projets les plus mûrs, au risque de perdre de vue les objectifs de long terme, et une mobilisation des porteurs de projets les mieux dotés en ingénierie, au détriment des autres.

Le CESER partage donc pleinement les inquiétudes que font peser la pandémie et la récession profonde et soudaine sur l'activité, l'emploi et spécialement l'entrée des jeunes dans la vie active, et la cohésion sociale.

Face aux difficultés déjà apparues en Bretagne, aux inquiétudes nouvelles et aux tensions que l'on peut redouter, accentuées potentiellement par le Brexit et un contexte international difficile, le CESER continuera de suivre attentivement la situation économique et sociale ainsi qu'à formuler des propositions à l'égard des acteurs publics.

## 2.2. Des orientations stratégiques régionales qui ne demandent qu'à être renforcées

Le CESER salue encore la réactivité dont a fait preuve la Région depuis le mois de mars, et encourage fortement la poursuite de la mise en application des décisions prises. Il approuve d'une part la volonté de resserrer les liens avec les partenaires dans les territoires, au premier rang desquels les EPCI. Il soutient d'autre part la mobilisation à laquelle la Région est prête, afin de relayer le plan de relance national en Bretagne, cadre dans lequel la formation demandera une attention particulière, avec l'apport d'un budget spécifique destiné aux jeunes actifs.

Pour le CESER, les trois grands principes définis en juillet pour assurer le redémarrage de l'économie, et inscrits dans l'esprit de la Breizh COP doivent être encouragés, qu'il s'agisse d'intensifier un modèle de développement sobre, un développement dans la proximité, ou un modèle de solidarité et de cohésion sociale. Il en est de même pour la mise en œuvre des six axes d'action constituant la réponse régionale.

Le CESER relève l'affirmation de la volonté du Conseil régional de soutenir une démarche globale et cohérente, en s'investissant « jusqu'à la limite supérieure de ses capacités ». Il paraît primordial que la volonté de coordonner l'action soit largement partagée, le CESER soutenant le volontarisme exprimé par la Région auprès de l'Etat, la proximité et les relations entretenues dans le cadre de la CTAP paraissant être gages d'efficacité quant aux choix des domaines prioritaires à retenir.

En ce qui concerne les fonds européens, le CESER apprécie des dispositions assurément positives, tout en regrettant le flou et la complexité qui recouvrent l'ensemble. Ainsi :

- le Conseil régional va devoir poursuivre et finaliser la mise en œuvre des programmes 2014-2020 tout en démarrant la nouvelle programmation 2021-2027, ce qui peut être source de difficultés en tant qu'autorité de gestion ;
- les programmes européens vont être fortement sollicités pour mettre en place les politiques régionales prioritaires, tout à la fois dans le contexte de la relance et aussi pour soutenir les orientations de plus long terme ;
- sur l'enveloppe 2021-2027, le CESER se réjouit d'une sécurisation des crédits accordés à la Région, avec même une augmentation de l'enveloppe FEDER, fonds pour lequel elle reste Autorité de gestion, et partiellement pour le FSE ;
- le CESER relève la forte concentration thématique de l'enveloppe FEDER-FSE au-delà des obligations réglementaires (compétitivité et développement économique des entreprises, transition énergétique et numérique permettant une accélération bienvenue du programme Bretagne très haut débit BTHD) ;
- il suivra attentivement :
  - les évolutions liées aux évolutions des conditions de territorialisation ;
  - la levée des inconnues sur l'enveloppe PAC et sa mise en œuvre ;
  - l'articulation des fonds européens avec le plan de relance de l'UE (comportant au titre du fonds REACT-UE une enveloppe de 100 M€ pour la Bretagne à engager sous trois ans), comme avec le budget régional, le règlement européen correspondant n'étant pas encore adopté ;
  - l'articulation avec le plan de relance national et celui de la Région, afin d'éviter tout risque de « doublon » dans les interventions ;
  - la part susceptible d'être attribuée à la Bretagne sur les 45 Md€ devant être attribués à la France, les objectifs poursuivis et les modalités de gestion ;
- enfin, du fait d'un calendrier serré avant la fin de l'année, et alors que les prochains programmes opérationnels des fonds européens ne sont toujours pas connus, il est permis de s'interroger sur la place qui sera laissée à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, dont le CESER. Pour information, les premières versions de ces programmes ont déjà été soumises au débat dans d'autres Régions, mais pas en Bretagne.

Plus largement, il paraît essentiel que la meilleure coordination des divers plans de relance soit assurée entre les différents niveaux d'intervention, et que le prochain CPER puisse apporter une vision globale et cohérente des interventions, en intégrant comme le demande le Conseil régional un volet transports et mobilités, contenu dans le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne.

Le CESER souhaite être tenu informé de l'évolution des démarches et décisions, et s'interroge sur la place qui pourra lui être donnée dans les réflexions qui seront conduites à différents titres, et plus particulièrement au sein du Comité de suivi régional du plan de relance.

Par ailleurs, le Conseil régional ayant fixé dans le cadre de la démarche Breizh COP six priorités pour soutenir la dynamique des transitions, le CESER relève avec intérêt que les deux engagements qui restaient à finaliser touchant aux mobilités et à la cohésion territoriale, seront présentés en décembre.

Sur ce dernier point, les modes d'action annoncés par la Région continuent d'interroger le CESER, qui sera attentif à l'articulation entre la nouvelle structuration territoriale retenue par la Région pour développer ses contractualisations, et la nécessité de différencier le plus finement possible l'action publique et l'accompagnement de la Région selon les caractéristiques des territoires. Les projets à vocation écologique, comme la rénovation énergétique, mériteront de figurer en bonne place dans les prochains contrats territoriaux.

Le CESER souligne ici d'une part que les changements de périmètre ne sont pas sans conséquences sur l'emploi ; d'autre part que l'ingénierie constitue un point fondamental, justifiant que l'appui apporté par la Région aux territoires moins favorisés puisse être maintenu, notamment les territoires ruraux.

Le CESER constate la volonté réaffirmée par le Conseil régional de soutenir le développement économique et de mobiliser la formation professionnelle. Il relève ainsi les nouveaux crédits apportés au PRIC par le plan de relance national, qui conforteront le plan d'accompagnement emploi, formation, insertion, orientation, présenté devant le CREFOP. En ce qui concerne les aides aux entreprises, le CESER sera intéressé par les précisions qui pourront être apportées concernant la transformation des outils d'accompagnement. De même, dans un contexte toujours très incertain qui suscite de fortes inquiétudes particulièrement pour les PME et TPE du territoire, le projet de soutien aux fonds propres des entreprises lui semble répondre à leurs besoins pour sécuriser une relance durable de leur activité. Ces interventions devront s'appuyer sur des engagements clairs et adaptés de la part des entreprises ainsi accompagnées.

Les principes visant à conditionner les aides de la Région, en application des dispositifs de la Breizh COP et du plan de redémarrage et de transitions, devront être mis en application à partir du début de l'année 2021. S'agissant d'un levier majeur pour l'orientation des politiques régionales, le CESER souhaite que les débats à ce sujet puissent avoir lieu au sein des assemblées régionales, et non devant la seule commission permanente comme proposé par le Conseil régional en juillet.

### 2.3. Comment contribuer au redémarrage dans un contexte financier inimaginable jusqu'alors ?

Si la Région a démontré au cours des années précédentes sa capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à engager un programme d'investissement ambitieux, il apparaît clairement qu'elle se voit confrontée à une forte dégradation de sa situation financière, sous l'effet de la chute soudaine de l'activité. Le CESER ne peut que constater cette évolution défavorable, d'autant plus inquiétante du fait de l'absence de visibilité quant à la durée et la profondeur de la crise. Il souhaite d'autant plus être tenu informé régulièrement des événements nouveaux et de leurs conséquences en cours d'exercice. Et souligne que dans ce contexte difficile, l'enjeu de la masse salariale du Conseil régional ne peut être appréhendé uniquement en termes de limitation, car il faudra être en mesure de relever tous les défis qui se posent pour la région.

L'estimation des pertes de recettes, dans une large fourchette entre 150 M€ et 280 M€ sur deux ans, illustre la difficulté à se projeter. Le CESER relève ainsi que les hypothèses retenues pour le budget 2021 sont établies sur la

base d'une vision « optimiste » supposant un retour à la normale dès 2021, considérant alors que l'année 2020 supportera l'essentiel des pertes de ressources.

Le CESER constate les évolutions apportées à la fiscalité, qui toucheront la taxe sur les cartes grises, la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), la fraction régionale de TVA, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La garantie plancher attachées à certaines lignes (TICPE décentralisation, fraction régionale de TVA), tout comme la substitution d'une part de TVA à la CVAE sur une base sécurisante telle que prévue dans l'accord de méthode Etat-Régions, contribuent à justifier un optimisme raisonnable.

Sans vouloir se montrer moins optimiste, le CESER souligne cependant les nombreux aléas auxquels la Région sera confrontée, rendant toute hypothèse fragile pour le court terme. Une illustration en est donnée par le focus consacré aux Délégations de services publics (DSP), qui met en évidence les difficultés rencontrées par de nombreux concessionnaires qui, dans un contexte de force majeure, se tournent vers la Région. Celle-ci a ainsi été amenée à constituer une provision de 18 M€ sur les transports. Or, au-delà du constat déjà réalisé, les incertitudes demeurent quant au comportement des usagers à l'avenir, conditionnant le niveau des futures recettes d'exploitation. Le CESER, qui avait identifié ces deux points d'alerte dans ses travaux sur la crise, sera attentif au cadre régional construit pour renégocier les DSP d'une part et aux évolutions de la fréquentation des transports collectifs régionaux d'autre part.

Un suivi attentif et rapproché devra permettre d'apporter les corrections de trajectoire qui pourront donc s'avérer nécessaires. Ainsi, comme elle en a démontré sa capacité, la Région devra encore faire preuve de la plus grande réactivité, en liaison avec ses partenaires.

En ce qui touche le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), qui a vocation à renforcer la formation des demandeurs d'emploi avec un budget de 572 M€ pour les années 2019-2022, le CESER souligne très positivement la perspective d'une bonification de 26 M€ destinée aux jeunes actifs, issue du plan de relance national. Il sera néanmoins attentif à ce que l'évolution de ce dispositif ne prive pas les publics les plus éloignés de l'emploi d'une partie des moyens dont ils étaient la cible.

De même, la volonté de soutenir l'activité et de favoriser les relocalisations de productions industrielles ne peut qu'être partagée, appuyée par une réduction des impôts de production sachant que le dispositif de substitution d'une quote-part de TVA à la CVAE ne pénalisera pas les Régions. Là encore, le CESER restera attentif aux efforts déployés en Bretagne pour renforcer son attractivité.

L'Etat envisage par ailleurs une série de dispositions visant à préserver la capacité des Régions à investir. Dans l'immédiat le CESER ne peut que constater le manque de précisions touchant la plupart de ces dispositifs, et suivra donc les conditions de leur mise en œuvre (« serpent budgétaire », rénovation du système de péréquation, définition commune d'une trajectoire des finances publiques, mobilisation des fonds européens).

Alors que le plan de relance national a été présenté le 3 septembre, le CESER partage le constat établi entre l'Etat et les Régions d'une crise qui réinterroge notre modèle de développement. Pour le CESER, il est essentiel que le prochain CPER reflète bien la volonté de partenariat affichée, et affirme un consensus sur les priorités régionales. Il importe aussi que la meilleure articulation soit faite avec les fonds européens, qu'il s'agisse des fonds d'investissement ou des nouveaux fonds créés pour soutenir la relance, afin d'optimiser l'efficacité des différents supports européens, nationaux, régionaux.

La méthode retenue viserait à donner plus de marge de manœuvre en région, en laissant davantage de place à la différenciation et l'expérimentation. Cette politique ayant été souvent annoncée, mais mise en œuvre seulement sur un périmètre limité, le CESER s'interroge sur la portée qui sera réservée à la volonté ainsi exprimée. Il espère que la reconnaissance du rôle des collectivités, timide au départ et désormais affichée par l'Etat, puisse se concrétiser dans les faits. Les signaux à ce sujet ne sont pas tous positifs : si l'Etat a pris des mesures pour sécuriser

les finances des Régions (via l'accord signé en juillet et la suspension des contrats de Cahors), il lui reste encore à prouver qu'il est prêt à donner leur place aux Régions dans la gouvernance du Plan de relance (dont les dispositifs sont, à ce stade, plutôt gérés au niveau central ou par les sous-préfectures).

Sur le fond, Etat et Régions sont convenus d'identifier et de financer des opérations de relance prêtes à démarrer, sans attendre la signature du prochain CPER. Le CESER apprécie cette mesure, considérant aussi que la rapidité d'intervention est essentielle pour assurer le succès de la relance... à condition, évidemment, que les projets ainsi soutenus à court terme soient bien cohérents avec les objectifs de moyen/long terme inscrits dans les plans de relance et le CPER (et notamment le soutien aux transitions). Il souhaiterait donc connaître les opérations pour lesquelles les financements pourront être proposés sans attendre.

Comme indiqué pour l'ensemble des dispositifs de relance, l'impact financier pour les Régions sera certainement très important, mais n'est pas actuellement quantifiable.

Le Conseil régional présente donc une stratégie répondant aux circonstances et aux incertitudes, et qui repose :

- sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui suppose toujours réactivité et forte capacité d'adaptation ;
- sur la priorité donnée à l'investissement, au travers du Plan pluriannuel d'investissement (PPI 2016-2021) qui atteint maintenant 3,07 Md€ à l'horizon 2021 (2,6 Md€ initialement), et devrait être réalisé à 80 % fin 2020. Le CESER souligne que les priorités communes ayant fait l'objet d'une concertation entre l'Etat et les Régions et appelées à être inscrites dans le CPER viseront à soutenir sous diverses formes trois domaines : la transition écologique, la santé, la mobilité. Il appréciera tous les éclairages qui pourront être apportés sur leur déclinaison en Bretagne ;
- sur le maintien à un bon niveau d'une capacité d'autofinancement des investissements, grâce à l'effort continu réalisé sur les dépenses de fonctionnement, l'épargne nette présentant une forte diminution en 2020 avant de se redresser dans les perspectives pour 2021, mais en accentuant la dépendance à l'emprunt ;
- sur la préservation de la solvabilité (illustrée par le maintien de la note AA attribuée par l'agence de notation, la révision de la perspective de stable à négative paraissant logique dans le contexte, sans impact sur les conditions de financement) :
  - avec le respect des ratios fixés par la Banque européenne d'investissement (capacité de désendettement inférieur à 8 ans et rapport annuité / épargne de gestion inférieur à 62,5 % pendant plus de deux exercices consécutifs) ;
  - avec un recours accru au marché obligataire, pour profiter des meilleures conditions de taux.

## 2.4. Conclusion

Le CESER retrouve dans les orientations budgétaires pour 2021 le volontarisme du Conseil régional pour surmonter les obstacles posés par la crise sanitaire, économique et sociale à laquelle le monde entier est confronté, tout en maintenant le cap de sa politique d'investissements pour préserver l'avenir.

Si elles sont riches d'informations, ces orientations budgétaires demandent à être précisées et chiffrées. Plusieurs points restent en suspens, comme la déclinaison des différents plans de relance, ou les conditions de mise en œuvre des partenariats nécessaires pour les rendre les plus efficaces possibles.

Le CESER considère que la Région se situe en bonne position pour piloter ces dispositifs, irriguer les territoires, répondre aux besoins. La recherche d'une coordination efficace et urgente s'impose à tous les acteurs, ce dont le prochain CPER devrait être le reflet. Le CESER renouvelle toutefois ses doutes à cet égard, au vu du retard pris dans la concertation sur ce dossier et de la difficulté à lire la manière dont le CPER et les différents plans de relance s'articuleront. Une gouvernance régionale reste à mettre en place pour le fléchage de ces différents fonds et le suivi de leur utilisation.

Le budget primitif qui va suivre dans les prochaines semaines devra apporter les réponses attendues, même s'il s'avère plus difficile que jamais de bâtir des prévisions.

Au-delà des seuls aspects budgétaires, le CESER insiste sur le besoin renforcé par les circonstances de poursuivre le dialogue social, et souhaite pouvoir continuer à participer aux travaux de la Conférence sociale régionale.

Face aux enjeux, et en raison de l'attention permanente qui devra être apportée au déroulement du plan d'action et aux corrections qui devront inévitablement le ponctuer, la volonté exprimée de renforcer l'évaluation des politiques engagées se justifie pleinement et reste encouragée par le CESER.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Orientations budgétaires pour 2021

Nombre de votants : 90

Ont voté pour l'avis du CESER : 83

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 7

Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), David COCAULT (SOLIDAIRES), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Fabrice LERESTIF (FO)

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Si la CGT a décidé -et nous savons que ce n'est pas forcément très simple pour les services du CESER- de regrouper en une seule intervention notre analyse des questions budgétaires, la raison en est assez simple : force est de constater que ce qui se passe en Bretagne, comme dans l'ensemble du pays, est une politique relativement inédite puisqu'il s'agit d'une économie très largement administrée, en d'autres temps cela s'appelait une économie socialiste.

La décision modificative numéro 3 permet, je cite, « *d'apporter un soutien significatif à la compagnie Brittany Ferries fortement impactée par la baisse du trafic maritime transmanche* ».

Là encore force est de constater que cette compagnie n'a en fait de privé que le nom, puisqu'en réalité ce sont bien les pouvoirs publics et donc les citoyens.nes qui sont largement contributeurs au fonctionnement de ce transport maritime. Bien évidemment que la situation de l'emploi et la pérennité de la BAI méritent toute l'attention de l'Etat, du Conseil régional Bretagne, de celui de Normandie et des départements concernés mais dès lors la stratégie et les choix opérés par la BAI devront être partagés comme la localisation de la construction des navires ou leur entretien.

En tout état de cause, la CGT ne peut que soutenir, puisque pionnière dans la demande expresse de la traçabilité sur l'utilisation des fonds publics, les contreparties indispensables comme un système de contrôle.

Ainsi, la CGT ne peut que souligner l'exigence, devenue centrale, du CESER de l'éco-socio conditionnalité des aides, relativement ferme dans son avis sur le programme 203 de la mission 2, je cite : « *Le CESER souhaite savoir si des mesures et critères d'éco-socio conditionnalités ont été mis en place dans le cadre de cette aide « hors norme » conformément aux ambitions affichées dans le rapport « Redémarrage et Transitions » de juillet 2020. Un suivi attentif sera donc nécessaire, en particulier avec des indicateurs liés aux emplois maintenus sur le territoire (emplois directs, au sein de la BAI, mais aussi emplois indirects, notamment au sein des entreprises prestataires, notamment pour l'entretien et la réparation des navires).*

La question du transport, quel qu'il soit, raisonne très largement dans la période, cette question était déjà au cœur de nombreuses actions sociales dont le mouvement dit « des gilets jaunes ».

Il est d'ailleurs tout à fait intéressant de relever dans le cadre du Rapport Annuel de Développement Durable 2019, que le rapport égalité femmes/hommes au chapitre 4.2 concernant les contractualisations et l'animation territoriale signale les résultats de l'enquête menée en 2018 sur les conditions de vie de jeunes filles et jeunes femmes dans le monde rural. L'inadaptation de l'offre de transports en commun est pointée par une grande partie des enquêtées, ce qui doit interroger le Conseil régional et le CESER dans le suivi des politiques liées à l'accessibilité et aux mobilités.

Plus largement pour la CGT, cette DM3 comme les orientations budgétaires 2021 doivent s'apprécier dans le cadre des plans de relance, de redémarrage et de transitions, de « green new deal » ou autres puisque à tous les niveaux que cela soit, ils sont affirmés l'être au nom de l'emploi.

Il devient effectivement urgent de faire entrer dans les logiciels de pensée et numériques du Conseil régional et de ses partenaires, la proposition du CESER d'une grille de lecture qualifiant l'emploi durable alors que la référence avec l'emploi de qualité s'estompe dans le naufrage de la démarche Padus et de l'agenda 21 au même moment que « le monde à vivre » slogan de la Breizh COP doit entrer en vigueur.

La CGT profite de cette session pour faire une pique de rappel concernant l'objet politique « Breizh Cop » qui a été débattu et partagé partout et avec de nombreux acteurs sauf avec les organisations syndicales de salariés, pas plus d'ailleurs qu'à la Conférence Sociale, la seule à ne pas avoir été mobilisée.

La CGT a fait et fait de nombreuses propositions comme par exemple celle de l'expérimentation du contrat de continuité professionnelle qui permettrait de ne pas passer par la case « chômage » en sécurisant les parcours dans le cadre du projet CGT de sécurité sociale professionnelle et que le CREFOP étudie en ce moment même pour notre région.

C'est justement parce qu'elle fait du travail une démarche englobante que la CGT insiste que celui-ci a un prix et n'est pas un coût. Là aussi notion que le CESER a fait sienne dans son étude sur les activités industrielles créatrices d'emplois durables de juin 2015.

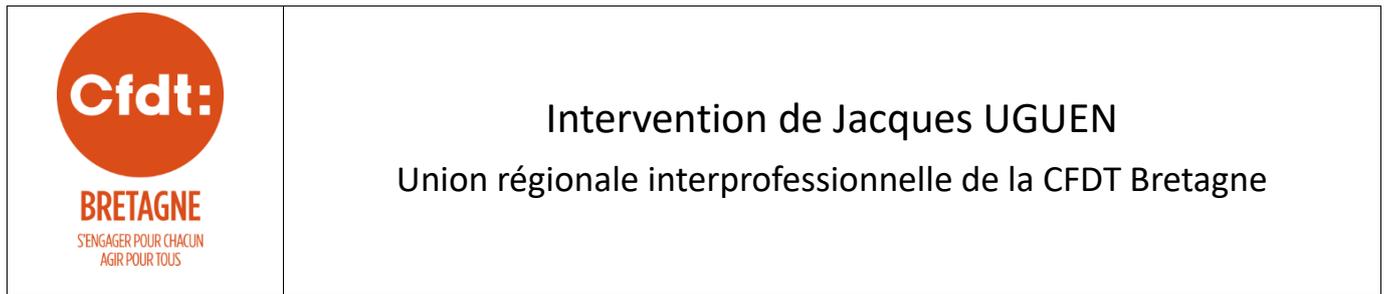
La CGT insiste de nouveau sur le fait que c'est dans le même pas de temps que les questions environnementales et sociales doivent être traitées et si une certaine pression existe dans le cadre des règles des échanges commerciaux par des acteurs divers sur les questions environnementales, il serait alors de bon ton qu'il en soit de même pour les clauses sociales et là, les organisations syndicales de salariés sont bien seules, quand elles ont droit au chapitre.

Le monde de demain ne sera pas un monde unique d'associations ou de groupement divers avec toutes et tous leur utilité si la démocratie sociale est bafouée puisque c'est en regard des droits au travail que s'émancipe une société toute entière.

Si actuellement les politiques publiques en France comme dans de nombreux pays qui ont un système social que de nom sont des politiques de soutien pour que la population ne reste pas sans ressources, il faut absolument changer les paramètres de ce qui guide ces politiques ou alors il ne s'agira que de semer les germes d'une nouvelle crise et des conséquences dont personne ne peut dire ce qu'il adviendra.

La CGT travaille à une large mobilisation pour faire de l'emploi une priorité et que partout sur le territoire breton l'argent public le serve et ne fasse pas l'intérêt de quelques-uns dont certains vivent déjà très aisément.

C'est en combattant le moins disant social que l'on tire vers le haut l'humanité puisque l'inverse ne peut produire qu'un seul résultat : le chaos.



La CFDT note avec intérêt que les engagements relatifs aux deux dernières priorités (mobilités et cohésion territoriale) pour soutenir la dynamique des transitions sont annoncées pour fin décembre. Elle fait remarquer que l'engagement touchant à la cohésion territoriale a maintes fois été reporté, créant un sentiment d'insécurité lié tout particulièrement à l'emploi pour les agents chargés de la mise en œuvre de la contractualisation dans les pays.

La CFDT note que l'engagement conjoint de l'Etat et de la Région du 30 juillet vise à faire converger les exercices en articulant le plan de relance national et les différents outils de contractualisation à destination des territoires : le contrat de plan Etat-Région (CPER), les Fonds européens territorialisés (FESI), les nouveaux instruments financiers déployés dans le cadre du plan de relance de l'Union Européenne « Next Génération EU », le Pacte d'accessibilité ... avec des périmètres et des calendriers différents.

La CFDT s'inquiète des modalités de cette articulation, alors même que l'Etat et la région se sont engagés à adopter « une logique de différenciation et d'expérimentation plus marquée, laissant davantage de manœuvre aux échelons décentralisés et déconcentrés » ; la CFDT constate qu'aucune mobilisation partenariale, notamment sur l'élaboration des programmes européens, n'a été réalisée à ce jour.

D'autre part pour la CFDT, la contractualisation de la Région avec les EPCI ne doit pas être une source d'inégalité supplémentaire pour certains territoires, moins pourvu en ingénierie que d'autres.

La CFDT rappelle que la société civile, tout particulièrement à travers les conseils de développement, avait été fortement associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des précédentes contractualisations. La CFDT ne peut que constater, que pour les contractualisations à venir, la société civile reste ignorée, alors même que le Conseil régional exprime son ambition de faire émerger les projets de la Breizh-Cop, comme cela a été rappelé par deux de ses Vice-Présidents lors du débat public sur le SRADDET.



Intervention pour Eau et rivières de Bretagne, Bretagne vivante, Réseau Cohérence.

L'avis du CESER est centré sur les enjeux financiers pour la Région accentués par la crise sanitaire. Certes il pointe seulement les enjeux à long terme et les objectifs du SRADDET, sans préciser la priorité qui doit aussi être donnée à la crise écologique et climatique. Nous complétons donc l'avis sur lequel nous nous abstiendrons.

A la session de Juillet 2020, la Région dans son dossier « redémarrage et transitions » souhaitait que le redémarrage de l'économie bretonne s'appuie sur 3 piliers : la sobriété, la proximité et la solidarité. Nos associations ont expliqué qu'elles souscrivent pleinement à cette approche en espérant que la Région aura le courage d'affirmer fermement sa volonté politique en faveur du climat et de la biodiversité, de manière très opérationnelle et à très court terme.

Le projet d'orientation budgétaire 2021 nous interroge sur la réelle volonté de la Région de s'engager dans les nécessaires transitions : RIEN dans ces orientations ne nous montre un quelconque changement dans les objectifs, RIEN sur les enjeux climatiques ni sur la biodiversité amenés au rang de priorités. Certes les conséquences de la crise sanitaire ont poussé les besoins financiers de soutien d'urgence, mais si c'est pour refaire « à l'identique » c'est peine perdue ... Certes vous annoncez un travail sur les conditionnalités. Pourquoi, alors que le SRADDET va être voté, ne pas élargir aux secteurs professionnels que vous soutenez ?

La présentation du PPI 2016-2021 et son état de réalisation montre combien l'environnement est le parent pauvre des investissements régionaux. Est-ce que le suivant sera du même ordre quand les priorités notées seront la rénovation des bâtiments, le recyclage et les PAT (plans alimentaires territoriaux), importants mais en aucun cas suffisants ? Il est urgent de faire des choix financiers montrant clairement qu'un virage est pris.

Nous aurions souhaité que ces OB 2021 affichent nettement le ralentissement progressif des aides aux activités nocives à l'eau et à la biodiversité, et ce dans tous les secteurs. Nous ne le voyons pas et notons plutôt un soutien à la poursuite d'activités dont il est désormais prouvé la gravité pour la santé de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé des bretons et des bretonnes.

Nous voyons malheureusement déjà venir les nouveaux plans pour « une modernisation de l'agriculture » avec des enfouisseurs de lisiers et digestats de méthaniseurs financés comme pour cacher l'azote au lieu de le diminuer, des robots de traite finalement destructeurs de prairies, la smart agriculture comme moyen de « distribution » de pesticides...

Vous ne cessez de nous dire que l'on demande trop, trop vite... encore dernièrement lors de l'Enquête Publique du SRADDET, où vous ne répondez même pas à la question sur les objectifs à revoir pour transition énergétique, pourtant la demande émane aussi de l'état pour que la Bretagne réponde à la SNBC2 (Stratégie Nationale Bas Carbone 2).

**Nous demandons une réelle transversalité dans les politiques publiques indiquant pour le prochain budget : la contribution de chaque programme à la transition écologique. Cela permettra d'avoir une visibilité de l'action réelle de la Région sur l'ensemble de ses politiques publiques.**



## Intervention de Evelyne LUCAS

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne et de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne.

Les crises sanitaire et économique qui se sont déclarées au printemps 2020 sont d'une ampleur exceptionnelle ; leur étendue dans le temps et leurs répercussions ne sont pas mesurables précisément aujourd'hui. Aussi l'exercice d'orientations budgétaires pour la Région Bretagne est-il aléatoire, puisque s'adossant à une conjoncture économique insaisissable et une perspective incertaine sur les ressources financières.

Le mérite du document qui nous est proposé est de se projeter de façon volontariste dans une relance s'appuyant sur les atouts économiques, sociaux et culturels de la Bretagne ainsi que sur un soutien public assumé.

Du point de vue économique, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation qui pourrait rassurer : les niveaux de production reviennent dès ce mois de septembre à leur moyenne de long terme. Ce rattrapage, entamé dès l'été, est particulièrement rapide dans les services marchands, bien que moindre dans l'hôtellerie-restauration. Dans l'industrie, à l'exception des matériels de transport, la mobilisation des capacités de production revient à la norme habituelle, entre 80 et 85%. Pour l'agroalimentaire, si l'activité s'est poursuivie, des difficultés structurelles se sont confirmées et certaines filières ont perdu une partie de leur marché (RHD, export...). Globalement, les observations de l'INSEE, de la Banque de France et des CCI en Bretagne convergent pour dessiner une reprise d'activité globale à 95% de son niveau avant la crise.

Mais l'onde de choc du confinement total de la société et de l'économie reste dévastatrice sur le moyen terme : au 2ème trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité dans notre région avait augmenté de 30% par rapport à 2019, soit 42 000 personnes en plus ; l'arrêt de l'activité entre mars et mai 2020 ne se rattrapera pas en termes de création de richesses : selon l'INSEE, la chute du produit intérieur brut pour l'année serait de 9% ; dans le secteur du tourisme en Bretagne, l'absence de clients pendant le printemps provoque une perte sèche : à ce jour, notre région comptabilise un peu plus de 54 millions de nuitées, quand nous en avions 100 millions en 2019 ; enfin, la demande extérieure reste atone depuis le printemps, bloquant les débouchés à l'exportation pour les produits industriels.

Globalement, le chiffre d'affaires non réalisé par les entreprises depuis le 2ème trimestre de cette année ne sera pas compensé ; les trésoreries des entreprises se trouvent asséchées, soutenues largement par les mesures des pouvoirs publics, ne permettant pas de rebond spontané de l'activité. Les perspectives d'investissement face à une demande incertaine et à l'endettement créé via les aides publiques sont des plus réduites.

Aussi sera-t-il sera nécessaire, dans les mois et années à venir, de mettre la transformation des aides sous forme de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) en remboursements d'emprunt en perspective de l'activité réelle des entreprises. En parallèle, la reconstitution des fonds propres des entreprises, absorbés par plusieurs mois d'inactivité, demande d'imaginer des voies nouvelles de soutien en haut de bilan, en particulier auprès des PME et TPE.

Ces quelques données illustrent le caractère illusoire du rattrapage statistique sur les deux derniers mois : les fondamentaux économiques sont remis en cause par cette crise d'une nature et d'une profondeur historiquement inédites.

La relance de l'activité économique appelle une impulsion forte des pouvoirs publics et leur association avec les acteurs économiques et sociaux pour dessiner un avenir fondé sur des bases concrètes. Du fait de ses compétences et de sa proximité avec les réalités territoriales, la Région doit porter cette ambition.

Lors de sa session de juillet dernier, le Conseil régional a déjà tracé quelques voies, reprises et confirmées dans les orientations budgétaires. Nous adhérons à la démarche proposée, en termes de réflexion et d'action collective, associant Région, Etat, acteurs économiques, et mobilisant les ressources de l'Europe. Il nous faudra être extrêmement vigilants sur l'élaboration du nouveau Contrat de Plan Etat-Région et sur sa combinaison avec les fonds européens, nouvelle génération de fonds structurels et fonds de relance. L'ensemble de ces ressources, indispensables à la recherche d'un nouveau développement, devra être suffisamment doté dans un contexte de resserrement des capacités propres de la Région, et facilement mobilisable afin de répondre rapidement aux initiatives des acteurs économiques et territoriaux.

De même, l'engagement dans les transitions est une nécessité, tant du point de vue de l'adaptation de nos territoires et de nos entreprises aux évolutions environnementales et sanitaires que de celui de la compétitivité de l'économie régionale.

Au-delà, compte tenu du contexte inédit que nous venons de décrire sommairement, nous tenons à mettre en évidence ou rappeler des lignes fortes qui doivent nourrir cette nouvelle stratégie de développement : tout d'abord la réaffirmation d'une Bretagne productive, telle qu'affichée dans la Breizh Cop par l'objectif d'« accélérer la croissance et notre performance économique par les transitions ». Alors que la crise souligne les enjeux de souveraineté dans certaines productions et ceux de la relocalisation d'activités industrielles, les principes fixés par les orientations budgétaires oublient cette dimension. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la recherche d'un développement sobre quant à l'énergie et aux ressources naturelles. Mais régénérer les 40 000 emplois perdus à ce jour en Bretagne dans la crise exige de la dynamique et de la compétitivité.

En deuxième lieu, nous devons nous préparer à de nouveaux comportements et accompagner leur impact sur les activités économiques. Le commerce électronique, le télétravail se généralisent. Pour que les commerces de proximité et les entreprises de tous les territoires s'y adaptent, les infrastructures doivent permettre la circulation de ces flux nouveaux et les acteurs doivent y être formés.

Enfin, les orientations budgétaires affirment la volonté du Conseil régional de renforcer la conditionnalité de ses aides. Si les soutiens publics reposent naturellement sur des options stratégiques, nous rappelons la vigilance à ne pas contraindre plus les entreprises bretonnes que celles d'autres territoires ou d'autres pays, au risque de réduire leur compétitivité sur les marchés et, donc, leur capacité à se redévelopper.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Comme le document de la Région l'indique, ces *Orientations budgétaires pour 2021* sont à considérer dans la continuité des importantes mesures prises par celle-ci depuis le début de la crise sanitaire et du *Plan de redémarrage et de transitions* présenté à l'été. Arrivés bientôt à la fin de la mandature, on peut aussi regarder ces *Orientations* comme le résumé de la volonté politique portée par l'exécutif régional depuis 5 ans. Dans un contexte marqué par la montée des incertitudes, on doit lui reconnaître sa volonté de maintenir le cap.

Si aujourd'hui l'incertitude porte autant sur les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire que sur la - ou les - possible(s) réplique(s) de cette crise avec une ampleur dont on ne sait toujours rien, il ne faudrait pas oublier que depuis 5 ans les politiques nationales comme le contexte économique international ont été des facteurs de déstabilisation tout aussi importants que l'irruption brutale de la *Covid*. L'année dernière à l'occasion du même exercice, la FSU pointait les signes annonciateurs d'une possible nouvelle crise financière d'ampleur mondiale. Cette crise larvée n'est pas étrangère à la difficulté que les économies éprouvent aujourd'hui à sortir de la spirale dépressionnaire.

Mais le principal facteur d'instabilité de ces dernières années pour la politique régionale c'est d'abord la politique de l'État lui-même qui n'a eu de cesse de réduire le périmètre de l'action publique et de mettre sous pression l'ensemble des administrations publiques, qu'elles soient locales, centrales ou de Sécurité Sociale. Une fois n'est pas coutume pratiquons l'auto-citation et rappelons ce que la FSU disait ici même l'année dernière à la même date : « *Aux baisses de financements succèdent ou s'ajoutent toutes sortes de "contractualisations" imposées dont les objectifs sont invariablement les mêmes, contraindre la dépense publique et limiter le niveau d'intervention des acteurs publics. Chacun peut en constater les effets désastreux sur la politique de santé ou d'indemnisation du chômage, mais aussi sur le pouvoir d'agir des collectivités territoriales en matière d'investissement ou d'emploi et de rémunération de leurs agents.* » La crise que nous traversons peut apparaître inédite et annonciatrice d'autres catastrophes ; mais ce qu'elle révèle surtout, ce sont les choix politiques désastreux qui ont permis aux catastrophes de passer du simple possible à l'inéluctable.

Dans un tel contexte il n'est pas étonnant que depuis des années la revendication politique constante de l'exécutif régional ait été d'accroître l'autonomie de ressources et de décision de la Région. La FSU ne partage pas les présupposés de cette revendication mais elle peut en comprendre les raisons.

Le cap à maintenir pour la Région s'incarne principalement dans la poursuite des programmes du *Plan pluriannuel d'investissements* d'une part et dans la mise en œuvre des objectifs de la *Breizh Cop* d'autre part. On ne peut que le saluer, cela à un moment où au niveau national le *Plan de relance* et le *projet de Loi de finances* qui le décline pour 2021 confirment qu'il n'y aura en fait aucun changement de politique, ni en matière de restrictions budgétaires (hors *Plan de relance* la dépense publique sera en baisse de 1,3 % et en hausse de seulement 0,4 % en le comptant), ni dans la "*logique de l'offre*" qui déverse des dizaines de milliards d'aides sur les entreprises sans discernement ni contreparties à contre-courant des priorités affichées par ce même *Plan* pour la transition écologique, l'emploi et la cohésion sociale. De plus, au vu de ses dernières prises de position, on peut craindre qu'il n'y aura pas longtemps à attendre avant que le gouvernement mette à nouveau les comptes sociaux sous pression, et sans doute aussi les collectivités quelles que soient les assurances qu'il leur donne actuellement.

La FSU s'est régulièrement exprimée pour exhorter l'exécutif régional à aller plus loin et plus vite vers les ruptures nécessaires, dans les transports, dans les modes de production industrielle et agricole et dans les rapports économiques et sociaux que ces modes de production sous-tendent. Les débats que nous avons eu autour du rapport du CESER sur la Crise sanitaire et ses conséquences, comme les interventions qui viennent d'être faites, confirment cette urgence à agir mais surtout la force des attentes de nos concitoyen·nes et le risque qu'il y aurait à différer d'y répondre.

La prochaine mandature ne pourra pas se limiter à débattre sur le rythme à donner à la poursuite des "petits pas" vers les transitions annoncées. Il s'agira d'assumer les ruptures et les transformations profondes que, dans la réalité, ces transitions impliquent. Cela suppose de sortir de la fiction fondatrice trop longtemps entretenue d'une « *société bretonne apaisée* » et d'assumer les conflictualités. Cela suppose aussi de ne pas se tromper d'alliés dans ce combat et de déterminer quelles sont les forces qui ont réellement la volonté de s'engager pour porter ces transformations.



## Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des représentants du MEDEF Bretagne.

Ces orientations budgétaires pour 2021 nous sont présentées dans un contexte de crise qui marquera l'histoire. Ces orientations budgétaires nous ont paru empreintes d'une grande lucidité quant à la réalité de la situation et nous invitons ceux qui ne les auraient pas encore lues à s'y reporter.

Les orientations budgétaires traitent du budget 2021 de la Région mais en le contextualisant. La Région y développe sa perception de la situation économique globale, notamment française. Elle aborde la situation budgétaire de la France et notamment les limites de la soutenabilité de la dette publique française, laquelle intègre, outre celle de l'Etat, celle des collectivités locales, de l'assurance chômage et de la sécurité sociale, notamment. Nous considérons que la description et l'analyse de l'état des finances publiques françaises proposées par la Région manifestent une appréciation juste et responsable de la situation.

Nous avons dans le passé, dans cette enceinte, attiré l'attention sur la situation des finances publiques de la France et la nécessité pour les collectivités locales de concourir à leur redressement. Nous tenons à dire que nous avons perçu, dans ces orientations budgétaires, une communauté de vue quant à la réalité et à la gravité de la situation.

Les paragraphes consacrés à la situation économique et sociale montrent combien l'entreprise est essentielle pour permettre le financement des emplois et de la sphère publique. Cet épisode, si regrettable soit-il, montre combien l'entreprise est précieuse, indispensable, pour garantir notre contrat social et notamment le financement de la protection sociale.

Nous tenons aussi à souligner la pertinence de l'analyse de la Région quant à la nécessaire baisse des impôts de production décrite dans la partie intitulée « La baisse des impôts de production pour soutenir l'activité et permettre les relocalisations des activités industrielles ». La Région y dénonce opportunément, je cite « ces taxes qui pèsent sur les comptes des entreprises avant même qu'elles aient réalisé un bénéfice » et recourant aux écrits du Conseil d'analyse économique, souligne que, je cite, « l'analyse économique enseigne que les impôts sur la production sont les plus nocifs en raison des distorsions qu'ils engendrent tout au long de la chaîne de production ».

La gravité de la situation imposait, pour quiconque regarde ce sujet de près, d'adopter cette mesure de baisse des impôts de production. Nous tenons à souligner que si les pouvoirs publics avaient voulu aligner les entreprises françaises sur la moyenne de la zone euro, il aurait fallu baisser ces impôts de production de 35 milliards et pour les aligner sur les entreprises allemandes, il aurait fallu les baisser de 65 milliards !

Pour autant, avec cette baisse de 10 milliards, nous constatons que seulement une partie du chemin est réalisée. Notons, et cela est fondamental, que les pays dont les entreprises sont compétitives, c'est-à-dire qui permettent à leur pays de connaître le plein emploi et de dégager un balance commerciale excédentaire, ont des prélèvements sur la production très faibles. A l'inverse, ceux qui ont des prélèvements forts, ont des taux de chômage élevés et une balance commerciale déficitaire.

Compte tenu de cette réalité, nous tenons à souligner l'accord conclu entre l'association des Régions de France et le gouvernement pour réduire ces impôts de production tout en compensant de façon dynamique, via une part de TVA, les recettes des Régions. Cet accord permettra une progression des ressources de la Région Bretagne de 1,5 % en 2021 et de 0,9 % par an en moyenne sur la période 2021 – 2025.

Compte tenu de la situation économique et de la potentielle contraction des recettes fiscales de la Région, ces chiffres montrent à quel point l'Etat assume son rôle de prêteur en dernier ressort et préserve les capacités d'intervention des Régions.

Outre les mesures de soutien aux entreprises engagées par la Région, celle-ci présente sa trajectoire budgétaire pour les années à venir. Nous apprécions qu'elle entend poursuivre l'effort engagé depuis plusieurs années de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses capacités d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt afin de ne pas dépasser les ratios d'endettement et notamment de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Enfin, nous soulignons que la Région Bretagne a vu sa notation Fitch maintenue, quand la moitié des collectivités locales françaises ont vu leur notation dégradée.

En ces circonstances exceptionnelles, nous tenons à saluer la lucidité et l'esprit de responsabilité de la Région qui a bien compris que sans entreprises compétitives et performantes, les légitimes ambitions sociales, notamment en termes d'emploi, et environnementales, ne pourront être satisfaites.

Je vous remercie de votre attention.